

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1220

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Accompagnement de l'industrie à la transition - Attribution de subventions à différentes associations pour leur programme d'actions 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1220**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Accompagnement de l'industrie à la transition - Attribution de subventions à différentes associations pour leur programme d'actions 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

Dans un contexte de reprise économique, et face à la complexité des mutations nécessaires pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux de notre territoire, la Métropole a mis en place, en 2021, une stratégie d'accompagnement de l'industrie ambitieuse, orientée sur 2 objectifs : accompagner la transition de ses industries et faire effet levier sur l'emploi industriel nécessaire à cette transition.

La stratégie industrielle métropolitaine s'articule ainsi autour de 4 axes d'intervention :

- accueillir et accompagner le déploiement productif des industries par une insertion équilibrée et apaisée dans le tissu urbain tout en enrayant la dynamique de desserrement industriel génératrice d'artificialisation des sols,
- transformer, c'est-à-dire proposer d'une part aux industriels des dispositifs favorisant le développement d'une industrie moins polluante, plus résiliente, plus sûre, plus sobre et moins consommatrice de ressources,
- reconnecter et retisser les liens avec les habitants, et accompagner l'attractivité des métiers industriels,
- coopérer en impliquant les territoires, les entreprises et les habitants.

L'aire métropolitaine présente un profil industriel diversifié. Contrairement à d'autres territoires très dépendants d'un secteur, cette diversité permet au territoire de mieux résister aux secousses liées aux mutations industrielles et surtout des fertilisations croisées entre secteurs aujourd'hui nécessaires pour adresser les défis environnementaux (exemple : croisement entre matériaux et bâtiment durable, numérique et alimentation ou encore énergie et mobilités). Le caractère multi-filières de l'industrie métropolitaine est une force du territoire. Sa mutation vers un territoire plus sobre en ressources, moins pollué et plus inclusif se fera avec l'ensemble des filières stratégiques.

La stratégie industrielle s'appuie donc naturellement sur des plans d'actions spécifiques pour accompagner la transition des filières soutenue historiquement par la Métropole : la santé, la chimie et l'environnement, l'énergie, la mobilité, mais aussi de 3 nouvelles filières prioritaires car à forts enjeux sur les plan carbone et social : l'alimentation, le textile et le bâtiment. Enfin, la filière numérique est également une priorité pour garantir son développement de manière responsable et durable et, notamment, au service de la performance environnementale de l'ensemble des filières socio-économiques.

La Métropole souhaite accompagner ces filières vers la sobriété, l'efficacité, la circularité matières et ressources en soutenant, notamment, des réseaux et collectifs qui ont fait la preuve de leur efficacité pour stimuler les coopérations entre entreprises et développer des offres de services pour un développement responsable, comme les pôles de compétitivité et les Clusters.

Enfin, la Métropole s'appuiera sur ces collectifs pour diffuser et promouvoir son offre de service et ses dispositifs pour la transformation durable des entreprises et la transition des filières.

II - Propositions de financement concernant les pôles de compétitivité et Clusters au titre de l'année 2022

Les pôles de compétitivité, Clusters et collectifs soutenus dans la présente délibération contribuent à la mise en œuvre concrète, sur le territoire, des objectifs et de l'accompagnement métropolitains à la transformation de l'industrie.

En effet, ces groupements, sur une filière ciblée d'entreprises petites, moyennes ou grandes, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation sont un réel point d'ancrage, à la fois caisse de résonance et cheville ouvrière pour accompagner la transformation de l'industrie souhaitée par la collectivité.

En particulier, dans le cadre de leurs missions, ces collectifs déclinent des actions et dispositifs pour accompagner les entreprises de leur filière sur le champ de la transformation (notamment, en soutenant des projets collaboratifs d'innovation), de l'emploi et des compétences (en proposant des mises en réseau, des formations et du sourcing d'offres d'emplois et de candidats), et parfois, de l'implantation ou du développement d'entreprises sur le territoire en proposant des offres de services mutualisées.

Les pôles de compétitivité, le Cluster Lumière, le Cluster Digital League et l'association Espace numérique entreprises (ENE) sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leur programme d'actions 2022, en s'inscrivant pleinement dans les priorités sectorielles de la politique de développement responsable de la Métropole.

1° - Pôle de compétitivité Axelera

Le territoire régional se place au 1^{er} rang français de la production industrielle chimique avec un chiffre d'affaires de plus de 80 milliards d'euros. La densité du tissu productif, l'intensité de l'activité de recherche et d'innovation ainsi que la qualité du bassin d'emploi donnent, au pôle de compétitivité Axelera, des moyens propices pour la mise en œuvre de sa stratégie visant à conjuguer chimie et environnement. Axelera, pôle de compétitivité français de référence pour cette filière, représente un atout essentiel dans la politique de développement économique en faveur d'une industrie durable que la Métropole met en œuvre. En effet, le pôle vise à mener des activités visant à limiter la pollution et les nuisances pour le territoire et, pour ce faire, adresse les enjeux de transition écologique, de décarbonation, de sobriété, d'efficacité et de circularité des ressources et matières qui constituent une priorité métropolitaine. Né en 2005, Axelera compte plus de 370 membres.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0435 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit d'Axelera dans le cadre de son programme d'actions 2021.

Le bilan des actions 2021 est le suivant :

- mettre en œuvre la feuille de route 2019-2022 du pôle de compétitivité,
- mettre en réseau : jeudi d'Axelera, Axelera Day qui a mis en avant les entreprises de la filière agissant pour la circularité des ressources, événements techniques (dont 3 journées techniques sur le sujet de la sobriété et de l'efficacité matière sur les nouvelles chimies pour la filière batteries avec une session approvisionnement matière et recyclabilité, les Métaux critiques et l'écoconception pour une chimie durable, animation de 4 clubs dont Axelera Europe club, appels à solutions -achats locaux-, co-organisation du *think tank* Analyse du cycle de vie des systèmes d'éclairage avec le Cluster Lumière),
- accélérer l'innovation : favoriser l'émergence de projets structurants sur les sujets cœur : décarbonation (notamment de l'industrie grâce à l'hydrogène sur le territoire de la Vallée de la Chimie), économie circulaire matière et flux, remédiation et restauration des espaces, plan de relance, accompagnement de 68 projets aux appels à projets, programme investissements d'Avenir 4 et Horizon Europe,

- accompagner le développement : financement et levée de fonds, compétences/formation (partenariat avec IET l'école de l'environnement et du développement durable et France Chimie, étude prospective emplois de la filière hydrogène), développement des grappes de compétences *Axel'Waste* et *Axel'Intelligent Industrial Analysis*,
- promouvoir et représenter : catalogue de compétences (pour la transition des filières), nouveau site web, réseaux sociaux, présence au salon Pollutec édition 2021,
- coopérer avec les territoires : montage de projets collaboratifs d'innovation responsable à l'échelon régional, implication en tant que maillon fort du projet ID friches visant à accélérer la requalification des friches sur le territoire régional.

b) - Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle, en 2022, ainsi que ses projets structurants se déclineront, notamment, comme suit :

- mettre en réseau : 2 jeudi d'Axelera, 1 Axelera Day, 15 évènements techniques dont écoconception pilotée par la stratégie de fin de vie des matériaux, approvisionnement matière et recyclabilité pour la filière pile à combustible, et évaluation environnemental des procédés, appels à solutions pour le sourcing local, animation de 3 clubs techniques,
- accélérer l'innovation : renforcement des liens avec les acteurs académiques de la recherche avec un nouveau cycle LabnCo et une journée de bourses aux technologies, mise en œuvre de la feuille de route avec le pôle de compétitivité Polymeris sur le recyclage plastique avec le recrutement d'une ressource commune pour rendre visible les acteurs de la chaîne de valeur, accompagnement des réponses aux opportunités France relance et programme d'investissements d'avenir (PIA) avec un objectif de 70 projets accompagnés,
- accompagner le développement : 12 sessions de sensibilisation pour les parcours investissement, financement des phases d'industrialisation dans la filière export, 2 grappes de compétences sur les déchets et le digital, participation à 5 salons et conventions d'affaires ; développement de la feuille de route hydrogène adressant les besoins industriels,
- promouvoir et représenter : réseaux sociaux, presse, communication de réussites de transitions environnementales,
- préparation de la feuille de route du pôle pour 2023-2027, prenant en compte les priorités métropolitaines.

Le budget prévisionnel d'Axelera pour l'année 2022, d'un montant de 1 461 957 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	1 021 657	cotisations, prestations et contributions privées	956 957
autres services extérieurs, frais généraux, impôts et taxes	210 375		
actions stratégie	40 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes (financement État)	138 000
actions innovation, adhérents et compétences	78 125	Région Auvergne-Rhône-Alpes	200 000
développement international	12 000	Métropole	107 000
promotion et communication	99 800	Métropole de Grenoble	25 000
		Métropole de Clermont-Ferrand	35 000
Total	1 461 957	Total	1 461 957

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit de l'association Axelera pour son programme d'actions 2022, montant identique à 2021.

2° - Pôle de compétitivité CARA (European Cluster for mobility solutions)

CARA est le réseau français référent pour répondre aux défis de la mobilité urbaine et des véhicules de demain dans un contexte de transition énergétique. CARA développe 3 activités : innover (anticiper et élaborer les solutions de demain), démontrer (expérimenter et évaluer en situation réelle) et développer (accélérer le développement et l'accès au marché). Ces actions permettent de répondre aux 2 missions principales du pôle :

- accompagner les adhérents de l'idée au marché sur les systèmes de transport, la mobilité urbaine et les véhicules de demain,
- représenter la filière mobilité sur le territoire de la Métropole et en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Cluster mobilité active et durable (MAD) a pour objectif de promouvoir les solutions vélos pour les particuliers comme pour les entreprises dans les systèmes de mobilité des territoires. Créé en 2019, il s'appuie sur des valeurs de coopération, d'innovation et de développement durable, et ses missions sont les suivantes : organiser la filière, mutualiser les compétences, et développer des projets structurants.

Au 1^{er} janvier 2021, le Cluster MAD et CARA ont fusionné et CARA développe, désormais, une animation pour l'ensemble des 4 principales filières de la mobilité : automobile, véhicule industriel, ferroviaire, MAD.

Avec les membres de la filière vélo, l'association CARA compte plus de 380 membres début 2022.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0435 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de CARA dans le cadre de son programme d'actions 2021.

En 2021, les principales actions du pôle se sont traduites par :

- la mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 du pôle de compétitivité,
- innover, anticiper et élaborer les solutions de demain : montage de projets, valorisation des projets d'innovation lors du salon Solutrans édition 2021, ateliers technologiques, réflexion sur le retrofit, feuille de route stratégique régionale sur l'hydrogène pour la mobilité lourde, mise en œuvre aux côtés de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de l'appel à projets Auratrans,
- démontrer et évaluer l'innovation en situation réelle : accompagner les projets d'expérimentation (ingénierie du projet Beebox pour la logistique urbaine), accompagner les initiatives répondant aux besoins des zones à faibles émissions (ZFE) comme les motorisations gaz naturel pour véhicules (GNV),
- développer, améliorer la compétitivité et accélérer l'accès au marché : club lean, club marketing, évènement Automotive Techdays, salon Solutrans édition 2021,
- et en transversal, l'accès à l'Europe : projets européens, conférence POLIS 2021, club et ateliers Europe ; et sur le volet formation : continuation de la contribution au projet PIA ACE (attractivité compétence emploi) en partenariat avec le Campus des métiers et des qualifications Auto'Mobilités.

CARA a préparé pendant cette année 2021 l'intégration des 2 nouvelles filières ferroviaires et mobilité active et durable, ainsi qu'accompagné largement ses membres dans le cadre de opportunités de France relance.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0435 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit du Cluster MAD dans le cadre de son programme d'actions 2021.

En 2021, les principales actions Cluster MAD se sont traduites par :

- structuration : embauche de 4 salariés et pérennisation des postes, validation des scénarios de rapprochement CARA MAD avant vote des adhérents, définition du modèle économique du Cluster (offres et financement privé),
- constitution et animation du réseau, projets structurants : atteindre 100 adhérents fin 2021, réponse et sélection à un appel à projets de l'État sur les manufactures de proximité, ingénierie du projet lieu totem, participation à la dynamique du projet de médiation industrielle micro-usine à vélo,
- commercial : création d'un catalogue adhérents à destination des entreprises et collectivités, participation au salon Global industrie édition 2021 aux côtés de la Métropole afin de valoriser la dynamique industrielle de la filière,
- visibilité : animation commerciale du réseau, organisation de l'évènement filière MAD avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, participation à la quinzaine de la transition écologique de la Maison Métropole de l'insertion pour l'emploi (MMI'e).

b) - Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle CARA pour 2022 intégreront les sujets de MAD et se déclineront, notamment, comme suit :

- développement du réseau : pérennisation du modèle économique du pôle avec une cible à 480 adhérents,
- continuation des 3 axes innover/démontrer/développer avec en projets majeurs : veille des appels à projets et innovation, 10 journées techniques (nouvelles énergies, logistique urbaine, batteries, etc.), rencontres acheteurs/donneurs d'ordre, projet sur les infrastructures de recharge avec Transpolis, déploiement du projet Beebox, organisation des journées scientifiques du pôle, participation à des événements internationaux (InnoTrans, Electric Vehicle Symposium 35), étude de l'analyse de produits manufacturés à haute valeur ajoutée pouvant faire l'objet de relocalisation dans et hors secteur automobile en lien avec le développement de l'électromobilité, opération de l'appel à projets Auratrans édition 2022, développement de l'offre de formation avec le Campus des métiers et des qualifications Auto'Mobilités,
- animation opérationnelle de la filière MAD : développement des projets structurants : coopérative d'assemblage usine à vélo, projet manufacture de proximité des mobilités actives et durables, lieu totem de la filière, coopérative d'achats, diagnostic et attentes des besoins en formation de la filière y compris en insertion,
- préparation de la feuille de route du pôle pour 2023-2027 prenant en compte les priorités métropolitaines.

Le budget prévisionnel de CARA pour l'année 2022, d'un montant de 1 652 037 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	1 009 687	cotisations, prestations et fonds dédiés	827 180
		Région Auvergne-Rhône-Alpes (financement État)	125 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	532 057
actions innover, démontrer, développer, impôts et taxes	642 350	Métropole - filières historiques	56 400
		Métropole - filière MAD	80 000
		Annemasse Agglomération	11 400
		Métropole de Clermont-Ferrand	20 000
Total	1 652 037	Total	1 652 037

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association CARA d'un montant de 56 400 € pour son programme d'actions 2022 liés aux filières historiques de la mobilité et d'un montant de 80 000 € pour son programme d'actions 2022 liés à la filière mobilité active et durable, montants identiques à 2021.

3° - Pôle de compétitivité Techtera

Créé en Auvergne-Rhône-Alpes, Techtera est le pôle de compétitivité des textiles techniques et matériaux souples depuis juillet 2005. La Région occupe la 1^{ère} place de la filière textile en France. En effet, elle comptabilise environ 600 entreprises soit 27 % du total national. Le tissu d'entreprises industrielles est très dynamique, le pôle de compétitivité compte plus de 200 adhérents.

La filière textile a été identifiée comme une filière stratégique de la Métropole pour plusieurs raisons. Tout d'abord, son ancrage historique dans l'activité lyonnaise a conduit au développement de savoir-faire d'excellence. La filière produit aujourd'hui des textiles à haute valeur ajoutée. Cependant, la filière est fragile et génère des externalités négatives, notamment, en termes de déchets. Il est donc utile de l'intégrer à la stratégie industrielle globale de la Métropole et nécessaire de soutenir sa transition vers plus de sobriété en ressource et la création d'emplois de tous niveaux de qualification.

L'ambition stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle basée sur 2 axes complémentaires : soutenir l'innovation technique et organisationnelle, notamment, auprès des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur, et porter les innovations sur les marchés en développement. Ces 2 axes font appel à 3 leviers principaux : l'économie circulaire, la modification des modèles d'affaires et la digitalisation.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0435 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2021.

Au terme de l'année 2021, Techtera a permis à ses membres, près de 200, en particulier les PME de la filière textile technique, d'innover au travers de projets collaboratifs et ainsi, de favoriser leur développement, notamment, dans les marchés du bâtiment, de la sécurité et de la santé.

Le bilan des actions 2021 du pôle est le suivant :

- mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 du pôle de compétitivité,
- continuation de l'usine à projets sur les 3 grands axes technologiques, dont l'économie circulaire. 8 des 11 projets européens déposés ou en cours de montage présentent un axe sur l'économie circulaire,
- animation du Club récit avec la tenue de 4 rencontres autour de la valorisation des chutes de production,
- animation du réseau avec la participation à la convention d'affaires Textival et à l'évènement Textile, au fil de l'économie circulaire, en partenariat avec Unitex,
- poursuite du lancement du Fablab industriel, Techtera Fab, afin d'héberger des projets collaboratifs.

b) - Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle en 2022 se déclineront, notamment, comme suit :

- pérenniser l'usine à projets : poursuite des journées techniques sur les matériaux à haute performance, l'économie circulaire et l'usine connectée et éco-efficiente, à l'instar d'un projet de mise en place de solutions d'économie circulaire pour les textiles et plastiques,
- valoriser la filière et sa dynamique de développement : nouvelles coopérations transfrontalières, notamment, autour du réseau Silky Cities sur la valorisation de la soie, matière naturelle,
- développer des expérimentations : Techtera souhaite être toujours plus présent au niveau européen, notamment, dans le cadre de projets structurant écosystémiques en matière d'économie circulaire. Techtera proposera de participer à la mise en place de tels projets sur le territoire de la Métropole,
- préparation de la feuille de route du pôle pour 2023-2027 prenant en compte les priorités métropolitaines.

Le budget prévisionnel de Techtera pour l'année 2022, d'un montant de 1 305 222 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	145 068	vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	400 784
services	359 525	cotisations et soutiens privés	489 046
impôts et taxes	12 750	État	152 552
charges de personnel	749 179	Région Auvergne-Rhône-Alpes	185 000
dotations	38 700	Métropole	70 000
		produits exceptionnels	7 840
Total	1 305 222	Total	1 305 222

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Techtera pour son programme d'actions en 2022.

4° - Pôle de compétitivité Tenerrdis

Tenerrdis est le pôle de compétitivité de la transition énergétique pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il accompagne ses 260 membres, dont plus de 70 dans le Rhône, sur les filières industrielles des nouvelles technologies de l'énergie. L'action du pôle se structure autour de 6 filières : production d'énergie renouvelable et insertion dans le mix décarboné, intelligence et cyber sécurité des systèmes énergétiques, mobilité décarbonée, stockage et conversion d'énergie, micro- réseaux multi-vecteurs et efficacité énergétique bâtiment et industrie.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0435 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de Tenerrdis dans le cadre de son programme d'actions 2021.

Le bilan des actions 2021 du pôle est le suivant :

- mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 du pôle de compétitivité,
- poursuivre les activités de soutien aux projets et thématiques cœur de la transition énergétique : plans de relance régionaux et nationaux (comité stratégique de filière-industrie des nouveaux systèmes énergétiques), et forte mobilisation sur le développement de l'hydrogène vert industriel (avec l'association France hydrogène), 65 projets labélisés en 2021 pour des financements français et européens,
- diriger des activités de soutien au développement économique et à l'efficacité des entreprises : développement des activités des membres liées à la performance et l'efficacité énergétique industrielles (Campus des métiers et qualifications, Club des partenaires), présence au salon Pollutec édition 2021, 71 évènements organisés en 2021 soit plus de 2 500 participants,
- travail en commun avec la Métropole sur les axes forts de développements spécifiques en lien avec le plan climat air énergie territorial (PCAET), journée technique sur la chaleur renouvelable avec valorisation de la primo éco-chaleur mise en place par la Métropole, journée technique sur la réversibilité des bâtiments.

b) - Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle en 2022 se déclineront, notamment, comme suit :

- développement de l'innovation dans les filières : sobriété, efficacité, récupération et décarbonation de l'énergie ; poursuite des actions collaboratives sur l'hydrogène avec Axelera sur l'industrie, adresser les priorités de la stratégie France (solaire photovoltaïque, batteries), objectif de labélisation de 60 projets, 4 webinaires de valorisation de projets, 5 journées thématiques,
- développement et fidélisation du réseau : organisation de 4 rencontres réunissant le réseau, prospection de nouveaux territoires, participation à l'édition 2022 du salon MIX.E sur le bas carbone,
- mise en visibilité et communication : promotion du label Solar Impulse, refonte du site web public, réalisation de 25 fiches de valorisation de projets de membre,
- préparation de la feuille de route du pôle pour 2023-2027 prenant en compte les priorités métropolitaines.

Le budget prévisionnel de Tenerrdis pour l'année 2022, d'un montant de 1 317 933 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	892 670	cotisations, prestations et transfert de charges	847 933
		État- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi -DIRECCTE- (transféré à la Région Auvergne-Rhône-Alpes)	90 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	325 000
actions spécifiques, impôts et taxes	425 263	Métropole	30 000
		Métropole de Grenoble	25 000
Total	1 317 933	Total	1 317 933

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Tenerrdis pour son programme d'actions 2022, montant identique à 2021.

5°- Cluster Lumière

La filière éclairage vit depuis quelques années une profonde évolution technologique afin d'intégrer des innovations dans ses produits (fluo compacte, technologies Leds, électronique de contrôle, logiciels de gestion de l'éclairage, etc.) permettant d'adresser les enjeux de digitalisation et de transition énergétique. Les industriels de la filière de la lumière, rassemblés au sein du Cluster Lumière, sont engagés dans une dynamique collaborative pour développer des projets visant à renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique, tout en faisant évoluer les compétences nécessaires à leurs salariés. Fort de 160 membres, le Cluster Lumière est constitué de métiers aussi différents que des fabricants de modules d'éclairage, des bureaux d'étude, des concepteurs éclairagistes, des maîtres d'œuvre, des installateurs, des distributeurs, etc., s'impliquant directement dans le développement de l'urbanisme des villes, des édifices, de la voirie, des commerces, des bureaux, des locaux d'enseignement.

a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0435 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit du Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2021.

Les principales actions conduites par le Cluster en 2021 sont les suivantes :

- recherche et innovation : journée Recherche et innovation en Lumière (collaborations public/privé, transfert de technologie, mise en valeur des compétences des académiques : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement -CEREMA-, École nationale des travaux publics de l'État -ENTPE-, Université Gustave Eiffel, etc.), 6 webinaires technologiques (notamment éclairage dans les tunnels), groupe de travail cycle de vie des systèmes d'éclairage avec Axelera et le pôle Éco-conception et poursuite des 3 projets européens pour lesquels le Cluster est partenaire,
- usages et marchés : conférences, webinaires et ateliers sur éclairage public, éclairage des espaces tertiaires, industriels et logistiques, éclairage des cafés-hôtels-restaurants, éclairage muséographique et patrimonial,
- réseau, communication et compétences : communication digitale, rapport d'activités, plaquettes, mobilisation des industriels et contribution au démarrage de la classe culturelle numérique industrielle mise en place par la Métropole avec 2 collègues.

b) - *Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel*

Les actions du Cluster en 2022 se déclineront, notamment, comme suit :

- 2022 verra la concrétisation de 2 projets structurants pour la filière entrepris ces dernières années : le Campus des métiers et des qualifications d'excellence LeD (Lumières pour un éclairage durable), lauréat du PIA 3 en 2020 et l'ouverture de Lumen, la Cité de la Lumière, lieu totem de la filière localisé à Confluence. Ce site accueillera, notamment, un parcours pédagogique pour sensibiliser les jeunes aux opportunités au sein de la filière. Le Cluster Lumière sera en charge de l'animation de ce lieu, en collaboration avec le Campus Lumière et l'ENTPE,

- continuation des groupes de travail pour des solutions d'éclairage innovantes, fonctionnelles et éco-énergétiques au profit des collectivités locales, architectes et promoteurs. Une attention particulière sera portée pour la réalisation de démonstrations et d'expérimentations pratiques.

Le budget prévisionnel du Cluster Lumière pour l'année 2022, d'un montant de 410 833 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
ressources humaines	178 633	cotisations, prestations et fonds dédiés	186 133
achats, autres services, impôts et taxes	232 200	Région Auvergne-Rhône-Alpes	146 700
		Métropole	30 000
		fonds dédiés	48 000
Total	410 833	Total	410 833

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit du Cluster Lumière pour la réalisation de son programme d'actions 2022, montant identique à 2021.

6° - Cluster Digital League

Le Cluster Digital League a été créé en 2008 par les acteurs de la filière logicielle régionale afin de structurer cette filière et favoriser son développement. L'association fédère ainsi les entreprises du numérique, les écoles et laboratoires, autour des problématiques majeures rencontrées par la filière.

Son plan d'actions annuel s'articule autour des enjeux de transformation digitale, d'éducation et montée en compétences, de coopération entre ses membres et avec le territoire. De manière transversale et plus globale, vient s'ajouter l'enjeu de développer des pratiques de numérique responsable. Le Cluster compte près de 460 adhérents.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0435 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué au Cluster Digital League une subvention de 80 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

Les principales actions conduites par le Cluster en 2021 ont été réalisées autour des 2 grandes thématiques suivantes :

- sur le volet de la transformation des entreprises / numérique responsable :

- . réalisation d'une série d'ateliers collaboratifs et d'un parcours Green IT pour élaborer une feuille de route et proposer des actions à mettre en place pour les entreprises du numérique sur le numérique responsable, l'écoconception de produit ou service numérique (110 participants),
- . diffusion d'une veille sur le numérique responsable sur le site du Cluster : 60 actualités diffusées depuis septembre 2021,
- . création d'un club numérique responsable : 7 rencontres organisées en 2021 (66 participants),
- . réalisation d'un observatoire de maturité des entreprises en matière de gestion des données, auprès de 125 entreprises (restitution prévue en février 2022),
- . animation de 13 clubs métiers, soit 39 rencontres depuis janvier et 555 participants ;

- sur le volet de la coopération :

- . maintien des collaborations avec les structures de l'écosystème territorial (H7, LyonisAI, French tech One Lyon Saint-Etienne, LDigital, La Cuisine du Web).
- . réalisation du baromètre annuel de la filière digitale avec un focus sur les données de la Métropole.

b) - Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel

Les actions du Cluster en 2022 se déclineront, notamment, comme suit :

- en matière d'emploi/compétences/inclusion/insertion :

- . lancement d'une action de formation de public en insertion sur le métier testeur logiciel en partenariat avec la Métropole (Direction de l'insertion), Pôle Emploi et l'école numérique Web Force 3 : 12 candidats formés pendant 4 mois puis placés dans des entreprises du Cluster,
- . grâce à sa certification Qualiopi, Digital League pourra, en 2022, proposer un service de montée en compétences et de formation auprès des acteurs sociaux économiques du territoire, en particulier TPE/PME, sur les questions de numérique ;

- en matière de transformation des entreprises / numérique responsable :

- . réalisation d'un programme pilote avec l'ADEME sur un dispositif d'accompagnement au numérique responsable (formation collective/diagnostic/accompagnement) pour 10 entreprises adhérentes afin de valider chaque étape et proposer un accompagnement plus ambitieux,
- . poursuite du club numérique responsable avec 6 rencontres programmées,
- . réalisation d'une veille sur le sujet du numérique responsable, mise à jour toutes les semaines et diffuser sur le site du Cluster,

- . proposition d'un parcours numérique responsable avec 5 focus programmés (février, avril, juin, octobre, décembre),
- . organisation d'une journée sur le Green IT le 7 juillet 2022,
- . labellisation numérique responsable : plan d'action de formations pour les adhérents de Digital League pour favoriser le passage du label numérique responsable,
- . maintien de tous les clubs métiers qui rencontrent un gros succès depuis plusieurs années,
- . valorisation auprès des adhérents de l'outil de mesure d'impact proposé par la Métropole ;

- en matière de coopération :

- . organisation de plusieurs cycles de conférences sur la cyber sécurité, ainsi que sur l'intelligence artificielle (fréquence mensuelle).

Le Cluster poursuivra ses coopérations avec les structures de l'écosystème, en particulier H7 (club open innovation), EdTech Lyon, french tech one (vice-présidence), LyonisAI, et LDigital.

Le budget prévisionnel du Cluster Digital League pour l'année 2022, d'un montant de 1 438 360 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Recettes (en €)	Recettes (en €)
dépenses de fonctionnement	176 910	Région Auvergne-Rhône-Alpes	464 300
charges de personnel	864 560	Métropole	75 000
déplacement	40 000	Métropole de Clermont-Ferrand	80 000
dépenses externes	356 890	Conseil général de la Loire	80 000
		Saint-Etienne Métropole	62 500
		Roanne - Valence	45 000
		Grenoble-Alpes Métropole	10 000
		sponsors privés (grandes entreprises)	86 000
		cotisations	200 000
		prestations facturées	335 560
Total	1 438 360	Total	1 438 360

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit du Cluster Digital League pour la réalisation de son programme d'actions 2022.

7° - Association ENE

L'association ENE a été créée en 2003 par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, la Confédération des petites et moyennes entreprises du Rhône et le MEDEF Lyon-Rhône dans le cadre de la démarche Grand Lyon l'esprit d'entreprise. L'ENE a pour mission d'améliorer la compétitivité des artisans, commerçants, TPE, PME et petites et moyennes industries (PMI) par un usage pragmatique du numérique, d'aider à comprendre, intégrer et mieux utiliser les technologies numériques.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0435 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué à l'association ENE une subvention de 292 500 € pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

Les principales actions conduites par l'ENE en 2021 ont été les suivantes :

- l'action flash mise en place lors du 2^{ème} confinement de 2020 pour les commerçants touchés par les fermetures administratives afin de leur proposer une solution de commerce en ligne a été plébiscitée et redéployée en 2021 : 150 accompagnements réalisés,
- l'ENE a renouvelé son événement sur le commerce de demain (connect' ton commerce) qui a permis à 100 commerçants de centre-ville de bénéficier d'un temps de formation et de découverte de nouvelles technologies présentes dans le commerce de demain. Cette initiative sera renouvelée en 2022,
- lancement d'une action pilote auprès de 10 entreprises sur le thème du télétravail pour aider les petites entreprises à mieux intégrer ces nouvelles pratiques au sein de leurs organisations,
- 52 projets de PMI accompagnés dans le cadre du programme usine numérique régionale (tests logiciels, démonstrateurs industriels, audits cyber sécurité).

L'ENE a poursuivi son action de sensibilisation auprès de 20 000 dirigeants de PME et TPE grâce à ses actions de formation, ses ateliers, ses contenus en ligne et ses actions collectives.

b) - Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel

Les actions de l'association ENE en 2022 se déclineront, notamment, comme suit :

- renouvellement de l'action flash connect' ton commerce auprès de 150 commerçants/artisans pour leur proposer une solution de vente en ligne (action plébiscitée et menée avec la CCI et la CMA).
- nouvelle action : un guide dédié aux petites entreprises textiles sera réalisé. Il mettra en avant des témoignages d'entreprises du secteur et des bonnes pratiques numériques spécifiquement étudiées pour cette cible. Ce guide permettra également d'aiguiller ces entreprises vers les dispositifs d'accompagnement existants (connect' ton commerce ou programme Atouts),
- étude et démarche pour décliner cette action flash auprès de la filière textile en ciblant les artisans et façonniers chez qui l'usage du numérique dans leur activité est aujourd'hui limitée (action menée avec la CMA),
- renouvellement de l'événement sur le commerce de demain à l'automne 2022, auprès de 150 professionnels du commerce de proximité,
- poursuite de l'action sur le thème du télétravail, engagée en 2021 pour aider les petites entreprises à mieux intégrer ces nouvelles pratiques au sein de leurs organisations,
- nouvelle action sur la sobriété numérique : intégration systématique dans les modèles de cahier des charges et les contenus délivrés par l'ENE mises à jour au regard de la sobriété numérique, pour qu'elle soit prise en compte par les TPE et PME,
- accompagnement d'au moins 15 PMI métropolitaines sur le programme usine numérique régionale (expérimentation + prototypage + audit sécurité), dont 3 sur la filière textile,
- déploiement plus large de l'offre de services initiée en 2021 sur la supervision d'équipements industriels à distance basée sur l'internet des objets (usine numérique régionale connect). La plateforme vise à démontrer la pertinence de l'internet industriel des objets aux PMI à travers des cas d'usages : 15 entreprises sensibilisées,
- renforcement des actions en faveur de l'industrie du futur et les liens avec l'association La Ruche industrielle.

Le budget prévisionnel de l'association ENE pour l'année 2022, d'un montant de 704 500 €, est présenté ci-dessous.

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats et services extérieurs	106 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	400 000
salaires et appointements	598 500	Métropole	292 500
		participation des entreprises (programme télétravail)	12 000
Total	704 500	Total	704 500

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 292 500 € au profit de l'association ENE pour la réalisation de son programme d'actions 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement, pour l'année 2022, d'un montant total de 740 900 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 107 000 € au profit de l'association Axelera,
- 136 400 € au profit de l'association CARA,
- 70 000 € au profit de l'association Techtera,
- 30 000 € au profit de l'association Tenerdis,
- 30 000 € au profit du Cluster Lumière,
- 75 000 € au profit du Cluster Digital League,
- 292 500 € au profit de l'association ENE ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Axelera, l'association CARA, l'association Techtera, l'association Tenerdis, le Cluster Lumière, le Cluster Digital League, l'association ENE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 740 900 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 :

- opération n° 0P02O2864 pour un montant de 263 400 €,
- opération n° 0P02O1576 pour un montant de 110 000 €,
- opération n° 0P02O2626 pour un montant de 367 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279504-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
